

Supplément à "Jya mbere " n° 5 du 3 janvier 1960

**Prise de Position du MOUVEMENT DE L'EMANCIPATION HUTU**

- Considérant que l'Union du Pays ne peut être assurée par des méthodes tyranniques ou d'intrigues féodales ou féodo-paternalistes, mais par une action loyale visant le bien commun de tous les citoyens, bien commun dont la base est la liberté et la sécurité, nécessaires au travail et l'épanouissement des populations;
- Considérant les réalités socio-politique rwandaises dans leur complexité où le fanatisme tutsi gagne même les rangs des petits tutsi et continue à se servir des Batwa, restés hommes de main de la Noblesse hamite; vu que cette façon de faire est contraire à l'évolution d'une partie de la population et anti-démocratique;
- Considérant que les troubles et l'insécurité entretenues sur les collines par le terrorisme féodal agissent toujours sournoisement ainsi que la propagande de faux bruits dont se sert une nouvelle féodalité pour diffamer les éléments démocratiques de la population, contrecarrent la promotion des Bahutu;
- Considérant la différence quasi irréductible entre la conception tutsi et la conception hutu notamment sur les relations et la vie sociales, l'usage de la terre pour donner que des exemples;
- Considérant que persiste chez le groupe tutsi le souci ingénieux de ne pas admettre spontanément que des Hutu émergent librement et puissent être les guides de la promotion de leurs congénères ;
- Considérant que le bon sens populaire préconise comme mesure de pacification durable l'organisation du Ruanda par zone hutu et zone tutsi;
- Considérant qu'une telle politique, interprétée et nuancée, loin d'être raciste et intolérante est au contraire la base réaliste et solide de la tranquillité et de la coexistence pacifique et fructueuse entre hutu et tutsi, de même que dans la vie courante lorsque survient entre frères (les Grands Serviteurs de l'Ibwami eux ont nié la fraternité entre hutu et tutsi), une contestation relative aux champs par exemple, le père de famille partage les champs entre les parties sans pour autant rompre leur fraternité;
- Considérant qu'au lieu de se perdre dans les prétextes bourgeois de vagues théories sur le racisme, il faut donner la priorité au bien commun, à la paix et à l'épanouissement de toutes les populations;
- Considérant que face à la proposition des zones hutu et tutsi, il n'y a pas lieu de prétexter l'exemple de l'apartheid sud-africain qui se situe dans un contexte historique, spatial et politique différent;
- Considérant que dans plus d'un pays des solutions semblables ont dû être pratiquées pour la coexistence pacifique nécessaire au progrès;
- Considérant que l'établissement des zones hutu et tutsi paraît être le seul dernier moyen d'éviter à la royauté au Ruanda de pouvoir être considéré, à tort ou à raison, comme tête du parti tutsi, ce qui nuit bien plus aux intérêts supérieurs du pays;
- Considérant que l'unité du pays a été jusqu'ici basée surtout sur la force de la conquête féodo-coloniale-tutsi et qu'une vraie démocratisation ne peut miser sur la pression féodale aujourd'hui devenue terroriste et fanatique;
- Considérant que des demi-mesures n'assureront pas la paix et la sécurité dont ont besoin les populations laborieuses;
- Considérant qu'il serait utopique de croire comme semblent le croire certains tutsi bourgeois et paternalistes que sans changements profonds, il y ait moyen de démocratiser le Ruanda;

- Considérant que vu la situation ultra privilégiée faite au groupe tutsi depuis des centaines d'années et même depuis 60 ans de la présence européenne, et que par exemple si les tutsi peuvent justifier l'instauration de l'instruction supérieure et universitaire, et l'établissement sur place à cet effet, on ne voit pas pourquoi tout une population de 85% doit supporter les frais de tels établissements, où pendant près de dix ans à venir, les enfants hutu n'entreront que par compte-gouttes;

- Considérant le sabotage invétéré et fanatique usant de tous les moyens sournois, surtout mené par les tutsi pour contrecarrer la montée hutu;

- Considérant le caractère particulier du régime foncier en certaines régions du pays, notamment dans les territoires du nord du pays : là le premier défrichage, la donation par l'umukonde et l'achat sont les seuls titres valables de possessions foncières; vu que dans ces régions l'occupation hamite était de nature colonialiste et qu'une fois émancipées au moment où le colonialisme de quelque couleur qu'il soit est condamné, ces populations ne doivent pas être remis sous le joug exploiteur sauf bien entendu la justice due à qui possède les titres pré-cités.

- Considérant que le Ruanda sous un régime féodo-coloniale-tutsi ou féodo-paternaliste, ne peut entrer dans le concert des républiques libres d'Afrique; estimant qu'il faut condamner seulement le racisme mais aussi le colonialisme féodal interne;

- Considérant que la forme politique **FEDERANT LES TERRITOIRES** dont une partie serait plutôt à régime tutsi et une autre plutôt à régime hutu, est la seule organisation qui - unie à l'instauration du suffrage universel et à la démocratisation du régime foncier et du régime scolaire peut rompre le régime féodo-colonial - de la conquête hamite et promouvoir l'essor social et économique des populations et du pays en général.

- Considérant qu'une telle Organisation interne - **FEDERANT LES CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES** - est la seule apte à ouvrir rapidement sur le plan Africain; le pays au Fédéralisme plus large vu que l'union du Ruanda et de l'Urundi dans un cadre africain plus large, apparaît comme la seule solution viable pour le salut social, économique et politique des populations de ces régions d'Afrique; vu d'autre part que le concert des Républiques africains n'aura que faire avec l'intrigue de monarchies féodales colonialistes désuètes;

- Considérant que le Mouvement de l'Emancipation des populations bantu dans les régions dites hamites, loin d'être une affaire locale ou une quelconque opposition à l'Indépendance, fait au contraire partie du plan Panafricain de Décolonisation;

- Considérant que le noble respect de la "culture africaine" et des valeurs de la "négritude" ne doit pas être confondu avec l'entretien quasi fétichiste de certains Mythes (tel : tambour royal, orné cyniquement d'organes génitaux de gens tués pour asseoir l'hégémonie hamite; supériorité native de la race hamite tutsi; mwami; mépris de l'étranger; coutume sous-entendu, féodale tutsi colonialiste, etc.), par les quels le colonialisme hamite tutsi envoûte les populations bantu, vu que de telles confusions, inconsciemment ou intentionnellement entretenues, sont anti-démocratiques et foncièrement opposées à une réelle Décolonisation et Indépendance Nationales;

- Considérant que ce n'est qu'après la mise sur pied des Institutions démocratiques, réellement Représentatives, que le Peuple pourra se prononcer sur les grands problèmes de l'heure, à savoir la forme de gouvernement à donner au pays, ainsi que la décision sur l'Indépendance vu que le recours au Référendum est la seule chance d'éviter qu'une poignée de Féodaux à allure esclavagistes, fanatiques et intrigants, n'entraîne par l'art de ses intrigues un peuple soucieux lui de construire pacifiquement son avenir, dans une servitude pire que l'ancienne.

- Vu les méthodes sournoises dont se servent aujourd'hui les militants Féodaux pour duper le Peuple ou pour faire pression sur lui, assassinats, promesses d'octroi de vaches ou d'autres libéralités, faux bruits xénophobie, cajolements à l'endroit de la masse du

peuple ; à l'égard d'éléments bahutu évolués, agissements terroristes, diffamations, calomnies, accusations fausses mais bien orchestrées d'intrigues etc. en vue de saboter la réussite démocratique des Elections et l'émancipation du groupe hutu;

- Considérant nécessaire de rappeler que la revendication hutu du pourcentage de 85% de hutu dans l'effectif de l'administration, et de la magistrature autochtone par la voie de nomination, loin d'être l'idéal, n'est dans l'intention hutu, qu'une des mesures aptes à préparer aux élections une atmosphère équilibrée, le problème de la décolonisation interne devant être réalisée par une décolonisation totale de toute la vie socio-politique du Rwanda ainsi que l'institution d'autres mesures, - nous les proposons dans ce document, destinées à la libération intégrale du groupe bantu.

- Considérant que la Tutelle Belge n'aurait pas accompli sa mission solennellement assumée devant les Nations, si à la levée de la Tutelle, 85 % de la population du Pays restait sous un Régime féodal désuet d'autant plus étouffant et exploiteur qu'il peut disposer de moyens plus modernes d'envoûtement ou de tyrannie.

Les solutions de féodalisation authentique ont été exprimées notamment depuis la Manifeste des Bahutu de 1957, en passant par les exposés faits à ce sujet au groupe de travail jusqu'au présent Document; les positions hutu exigent hardiesse et rapidité non seulement,

Vu la perspective d'une indépendance imminente, mais surtout à cause des exigences d'une population dont les aspirations à la libération font écho à ce courant qui travaille toute l'Afrique.

- Considérant qu'à la veille de l'Indépendance de notre pays et pour préparer cette Indépendance, tout Homme de bien et toute Politique doivent avoir à cœur la solution rapide et authentique du problème de la décolonisation interne en levant le régime des privilèges et de l'Hégémonie colonisatrice tutsi sur les populations bantu bahutu;

- Considérant qu'il n'y a rien d'intolérant, d'antidémocratique ou de contraire aux intérêts généraux du pays à proposer des mesures hardies certes, mais qui donnent la priorité au Bien commun, à la coexistence dans la liberté, la paix et la sécurité pour l'épanouissement de toutes les populations aussi bien tutsi que hutu et twa du pays; vu que l'union fondée sur les normes communes de l'unité de frontières, l'unité de langue, l'unité monétaire, l'unité de la Constitution, et surtout, sur l'unité d'un Pouvoir Supérieur Fédéral canalisant démocratiquement l'effort de tous, vers le Bien commun, est bien plus solide qu'une union romantique et désuète basée sur le mythe de la Conquête Féodale.

Les BAHUTU, désireux de leur émancipation vis-à-vis du Régime Féodal ou du Paternalisme bourgeois, continuation mitigée de l'Hégémonie tutsie sur les populations hutu.

- Condamnent les méthodes féodo-unaristes d'intimidation, de diffamation, de terrorisme, de faux bruits, les plans et essais de supprimer les leaders de la promotion hutu ainsi que l'action sournoise sabotant l'avancement libre et démocratique du groupe hutu.

- Condamnent l'usage que font les Féodaux du fanatisme mahométan, de la crédulité du groupe ethnique Twa. Cette catégorie de la population mérite plutôt que les groupes plus avancés contribuent à sa promotion au lieu de l'employer à supprimer les éléments progressistes et démocratiques de la population;

- Condamnent l'action antidémocratique sournoise consistant à duper les masses hutu aux prochaines Elections;

- Condamnent à nouveau le Régime Féodal colonialiste ainsi que toute Institution traditionnelle ou moderne susceptible de soutenir ce régime : ce Régime est contraire à la démocratisation nécessaire à l'épanouissement des populations hutu, twa et même tutsi du Pays;

- Protestent contre les prétentions de l'Ethnie Privilégiée à extorquer trop hâtivement des Pouvoirs Tutélaires des décisions très importantes pour le Pays, sans que soit entendu le groupe Hutu;

- Protestent contre toute tendance à couvrir ou à fausser le problème Hutu-Tutsi sans la solution duquel il ne peut y avoir de vraie démocratie au Ruanda;

- Protestent contre les faux bruits lancés pour discréditer les Forces Morales du Pays ou pour diffamer les tenants d'un Ordre démocratique libérant le peuple;

- Protestent contre les interprétations fausses ou tendancieuses au sujet des Evénements d'octobre - novembre. Un regard objectif sur le Régime socio-politique Ruandaise, la connaissance de l'Intrigue Féodale encore trop vivace, la connaissance de ce Fanatisme irréductible d'une Hégémonie Féodale colonialiste, le choc de manifestations pacifiques d'un peuple fatigué d'une sous existence socio-politique, contre une volonté Féodale de décimer les leaders naturels de ce peuple, peuvent seuls, mettre le chercheur sur la voie de la vérité;

- Protestent contre toute action, toute revendication, toute intervention ou toute suggestion opposées à la décolonisation interne, ou susceptible en quelque manière d'entretenir le colonialisme Tutsi sur les populations Bahutu;

- Protestent contre toute action, sournoise tendant à provoquer une tension générale dont voudraient profiter les Féodaux pour décimer de nouveau les rangs des Elites démocrates Bahutu.

Le Mouvement de l'Emancipation HUTU, représentant non seulement ses plus de cent mille membres effectifs, mais aussi les sympathisants encore intimidés par le Terrorisme néo-féodal, ainsi que les masses encore embrigadés dans l'intrigue enténébrant d'une Féodalité tyrannique,

- soucieux de voir posées les bases solides d'une démocratisation authentique,

- soucieux de donner la priorité au Bien commun de toute la population du Pays, impossible dans un régime de conquête féodale, de terrorisme fanatique,

- soucieux de construire pacifiquement un Ruanda nouveau où toutes les populations et ethnies aient des chances égales de pouvoir s'épanouir; demande au pays et aux Pouvoirs Tutélaires les mesures suivantes :

1°. Il faut donner au Pays une Organisation fédérale: il s'agit d'octroyer aux Dix Circonscriptions Territoriales une large autonomie interne comportant des pouvoirs étendus, tant à l'Exécutif qu'au Législatif et Judiciaire, et de fédérer ces Territoires au sommet par un Pouvoir de forme fédéral disposant d'Organismes démocratiques ad hoc.

La levée du Régime féodal, le souci de l'efficacité nécessitée de s'adapter aux divers degrés d'évolution et aux contingences régionales le besoin d'asseoir une base saine, réelle et humaine d'union nationale, exigent une telle DECENTRALISATION.

Le Pouvoir Supérieur de forme Fédéral unira les "TERRITOIRES" au régime hutu et la zone de régime Tutsi sous une Direction désormais humaine, démocratique, épanouissante et efficace.

2°. Que l'Autorité Tutélaire agissant dans une perspective réaliste et favorable à la Paix et la Tranquillité publiques, oriente la formation de zones: à régime hutu et à régime tutsi, sans rien d'exclusif bien entendu : une telle politique tout en favorisant une démocratisation authentique et rapide, permettra aux Idéaux des uns et des autres de s'épanouir et de participer plus loyalement et à pied d'égalité à la construction du Ruanda démocratique.

Ces zones seront fédérées au sommet dans le cadre général de la fédération des Circonscriptions Territoriales.

Cette orientation exige que dans la nomination à titre provisoire ou à titre définitif des fonctionnaires et agents autochtones, on suive cette ligne.

3°. Que le Gouvernement Tutélaire continue à apporter sa contribution à la préparation des Elections: par la nomination de chefs et de sous chefs hutu; par la fusion des sous-chefferies en communes; par une information intensifiée; par une action énergique de pacification: les populations laborieuses ont besoin avant tout de tranquillité pour leurs travaux.

4°. Que pour la réinstallation des réfugiés compte soit tenu de la justice en matière foncière, de la nécessité de la décolonisation interne, de la sécurité nécessaire aux populations laborieuses et des exigences qu'ont tous les habitants à vivre dans un Ruanda nouveau susceptible de démocratisation.

5°. Que la "déféodalisation" du Régime foncier soit amorcé le plus tôt possible. Nous préconisons les mesures de démarrage suivantes:

a) l'abolition - sans rachat - du privilège de l'ibikingi (domaines pastoraux). Que si le titulaire n'a pas de propriété normale (isambu), qu'il reçoive sur son domaine, une superficie nécessaire à une exploitation familiale; que le reste, après l'installation de gens qui n'auraient pas d'isambu, soit déclaré propriété communale à la disposition de toutes les vaches de la commune y compris celles de l'ancien Seigneur; sous la supervision du service communal de l'agriculture.

b) que les "inkungu" (terres en déshérence) soient rapidement distribués à la Jeunesse en âge de s'installer et ce par le conseil de la sous-chefferie.

c) que les marais, les reboisements dits CAC, les étendues de terrains vacants ou non occupés soient déclarés propriété collective de la commune sous la responsabilité du service communal de l'agriculture.

d) que l'ubukonde (droit de premier défricheur) soit réglementé de façon à réduire les restes du caractère clanique de cette coutume et à favoriser l'élément, d'ailleurs inclus dans le bukonde, de la propriété foncière individuelle exclusive. Le Comité Régional de notre Parti présente une solution conforme à la justice, que le Parti appuie et défend, et dont il préconise l'application pour la paix, la justice et le progrès des populations.

e) que d'urgence soit créé un Service territorial du C A D A S T R E destiné à mettre sur pied un plan territorial de la réforme foncière.

6°. Instauration d'un SERVICE SOCIAL RURAL. Son rôle doit être l'éducation PRATIQUE des masses rurales : travail, économie, culture, informations diverses et tout ce qui comble les aspirations actuelles des masses rurales à s'élever, à produire plus, à acquérir un bien-être plus grand.

7°. Quant au problème m w a m i : Nous déclarons une fois de plus que notre action, ici comme en tous les autres problèmes, ne vise pas les personnes mais les Institutions.

L'institution mwami au sommet de la conquête féodo-colonialiste tutsi au Ruanda, n'est pas indépendante du problème hutu tutsi, les Féodaux l'ont montré au cours des événements d'octobre novembre en se servant du nom du mwami, pour assassiner des éléments innocents n'ayant d'autre crime que d'être contre le régime féodal ou néo-féodal.

Notre tendance républicaine est connue; mais nous ne sommes pas moins les défenseurs d'une réforme pacifique et dans la légalité. Aussi invitons nous respectueusement l'Autorité du mwami à prendre toutes les mesures pour ne pas être confondu avec le parti de l'Unar ou avec quelque autre; pour intensifier sa collaboration avec le Gouvernement Tutélaire en qui le Peuple a toujours encore confiance. Nous considérons une telle attitude comme la seule apte à procurer un dénouement pacifique et

constructif aux tensions actuelles et à faire aboutir le Pays à une Indépendance vraie favorable au bien commun de tous les Habitants du Ruanda.

Nous sommes pourtant obligés de constater que d'une royauté féodale coloniale absolue à une monarchie constitutionnelle, le passage s'avère impossible, et préjudiciable au progrès régulier et normal du Pays. Et, tout en ayant la volonté de collaborer avec les Pouvoirs légitimes en place, nous préconisons pour le Ruanda, une organisation Fédérale et une forme républicaine de gouvernement.

8°. Pour le problème de l'Indépendance : le Mouvement de l'Emancipation HUTU précise comme suit sa position.

Il faut :

- a) donner d'abord au pays cette organisation fédérale et mettre en place par les Eléctions de 1960 les Institutions démocratiques au service de cette organisation.
- b) soumettre aux Conseils - s'ils sont reconnus REELLELEMENT REPRESENTATIFS - le problème de l'Indépendance et des questions connexes.
- c) Et de toute façon, soumettre en dernier ressort la question de l'indépendance au REFERENDUM. – Et ce sous la tutelle de la Belgique qui a solennellement déclaré ne pas vouloir refuser l'Indépendance à ce pays -.

9°. Nous rendons Hommage à l'effort constructif et aujourd'hui réaliste que développent les Représentants de la Tutelle Belge et nous nous permettons de suggérer dès maintenant aux spécialistes responsables, de penser déjà aux prochains termes de Relations que peut avoir le Ruanda avec l'éventuelle Communauté Belgique-Kongo.

10°. Quant au Conseil spécial intérimaire, mis en place pour assister la Résidence civile Spéciale nous le mettons en garde contre ce traditionalisme féodal ou néo-féodal qui guette toutes les occasions, emploie tous les prétextes pour temporiser ou ajourner des réformes nécessaires. La période dans laquelle nous vivons, réclame une action rapide et hardie, seule à préparer une démocratisation authentique et une Indépendance nationale vraiment digne de ce nom.

Nous invitons le Conseil spécial à édicter des mesures destinées à donner le dernier coup au Service pastoral (ubuhake); nous lui demandons de prendre les dispositions énergétiques pour la pacification durable du Pays, laquelle est l'une des principales garanties de la réussite démocratique des prochaines élections; Nous demandons en particulier à ce Conseil de faire démarrer la Réforme du Régime foncier. Le Conseil spécial fera également les démarches nécessaires pour faire mettre sur pied une "commission constitutionnelle" composée de juristes européens et de spécialistes autochtones des groupes ethniques, destinés à travailler à la codification des coutumes et des lois, et doter le pays d'une loi écrite. –La démocratisation du pays postule un instrument moderne qu'est une Constitution et un code écrit-.

Le peuple attend du Conseil spécial, une collaboration intime avec le Gouvernement Tutélaire et avec toutes les forces constructives et pacifiques du Pays.